



LES + PRODUIT

- ▶ Favorise la prise et le durcissement des bétons
- ▶ Protège les bétons des dégradations dues au gel
- ▶ Les bétons de masse sont protégés par temps froid

CONSOMMATION

- ▶ 1 dose de 350 g pour 1 sac de 35 kg ciment

CONDITIONNEMENT

- ▶ Dose de 350 g

CONSERVATION

- ▶ **36 mois**
à partir de la date de fabrication en emballage d'origine non ouvert, stocké à l'abri de l'humidité et des fortes températures

GARANTIE

- ▶ R.P. Fabricant

ASSISTANCE TECHNIQUE : ParexGroup S.A. assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit (ou procédé). Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

0 826 08 68 78 Service 0,15 € / appel + prix appel

DOCUMENTATION TECHNIQUE - Avril 2020

Cette Fiche Technique a pour but d'informer sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont basés sur nos connaissances actuelles. Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur l'adaptation du produit à l'usage désiré et de vérifier qu'il dispose de la version la plus récente - Mise à jour consultable sur parexlanko.com

PAREXGROUP S.A. 19 place de la Résistance - CS 50053
92445 Issy-les-Moulineaux Cedex - Tél. (33) 01 41 17 20 00

PAREXLANKO

301 ANTIGEL POUDRE



DESCRIPTION

- **301 ANTIGEL POUDRE** est un adjuvant en poudre non chloré, prêt à l'emploi, à incorporer aux mortiers et bétons afin de favoriser la prise et le durcissement par temps froid.

DOMAINES D'APPLICATION

- Ouvrages en béton armé ou non armé par temps froid ou lorsqu'il y a risque de gel.
- Chapes, enduits et mortiers au-dessus de 0°C.

CARACTÉRISTIQUES

- Aspect : poudre grise
- Densité apparente : 1 env.
- pH (solution 1/10) : 7
- Teneur en ions Cl⁻ : ≤ 1 000 ppm

MISE EN ŒUVRE

PRÉPARATION DU PRODUIT

- **301 ANTIGEL POUDRE** doit être complètement dissout dans l'eau de gâchage.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Le coulage du béton par temps froid doit s'accompagner des précautions suivantes :

- Utiliser de préférence un ciment à forte chaleur d'hydratation (CEM I) plutôt que des ciments avec ajouts (CEM II et +).
- Éviter les dosages en ciment inférieurs à 350 kg/m³.
- Utiliser de l'eau de gâchage à une température minimale de + 10°C.
- Agrégats non gelés.
- Protéger les bétons après mise en œuvre.
- Consulter la Fiche de Données de Sécurité.